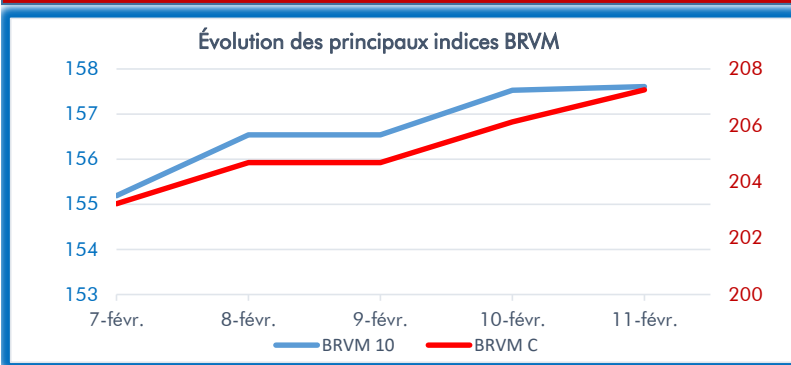


## DONNÉES DU MARCHÉ



**Plus fortes hausses** ▲

Titres	Séance du 4-févr.-22	Séance du 11-févr.-22	Var. en %
SETAO CI	1 170	1 660	41,9%
SAFCA CI	685	900	31,4%
NEI-CEDA CI	650	750	15,4%
CROWN SIEM CI	670	745	11,20%
ETI TOGO	19	21	10,53%

**Évolution du marché des actions de la BRVM sur la semaine**

Indicateurs	4-févr.-22	11-févr.-22	Var. en %
Capitalisation boursière	6 113 228 768 628	6 238 951 745 462	▲ 2,06%
Val. échangée	2 943 075 529	2 630 719 192	▼ -10,61%
Nbre de titres échangés	9 762 422	5 871 842	▼ -39,9%
BRVM-C	203,08	207,26	▲ 2,06%
BRVM-10	153,85	157,61	▲ 2,44%

**Plus fortes baisses** ▼

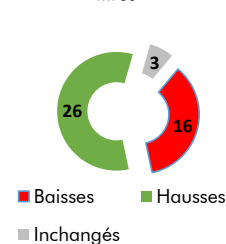
Titres	Séance du 4-févr.-22	Séance du 11-févr.-22	Var. en %
AIR LIQUIDE CI	900	770	-14,44%
BOA SENEGAL	2 570	2 400	-6,61%
BERNABE CI	2 295	2 200	-4,14%
SITAB CI	5 975	5 750	-3,76%
TOTAL CI	2 230	2 150	-3,59%

Source : brvm.org

### TOP 5 des titres les plus actifs sur la semaine

En termes de valeur		En termes de volume	
Titres	Valeurs des transactions en FCFA	Titres	Nombre de titres transigés
PALM CI	662 278 050	ETI TOGO	5 166 482
SONATEL	415 241 795	AIR LIQUIDE CI	94 642
SAPH CI	162 732 450	PALM CI	88 332
CORIS BANK INT. BF	116 147 745	VIVO ENERGY CI	78 951
SIB CI	113 323 360	UNIWAX CI	32 742

### Évolution générale des titres



### Marchés étrangers (Afrique)

Indices	4-févr.-22	11-févr.-22	Var. en %
GHANA GSE-CI	2 728,76	2 730,37	▲ 0,1%
NIGERIA NSE	47 279,92	47 202,30	▼ -0,2%
KENYA NSE	167,02	167,94	▲ 0,6%
TUNISIE TUNINDEX	7 092,51	7 124,29	▲ 0,4%
MAROC MASI	13 949,35	13 950,06	▲ 0,0%

### Cours des matières premières

Matières premières	11-févr.-22	Var. 1Janv
Pétrole BRENT USD/Baril	95,42	85,86%
Cacao USD/Tonne	2 811,00	8,24%
Sucre USD/lb	17,81	16,56%
Coton USD/lb	122,91	57,64%
Caoutchouc USD/Tonne	2,21	21,43%

Source : Bloomberg

**Semaine 06 : " Société Générale et ETI Togo maintiennent la trajectoire haussière du marché"**

Le marché financier signe son troisième succès hebdomadaire consécutif à la clôture de la semaine 06. Une semaine bien profitable dans le sens que les 05 séances de cotation ont toutes clôturé en hausse ; l'indice BRVM-C engrenage ainsi un gain de 2,1% par rapport à la semaine écoulée, soit sa plus performance hebdomadaire depuis le début de l'année.

Cette belle performance du marché a été en effet possible grâce à la progression des 05 plus fortes capitalisations boursières du marché, SONATEL (+1,42% à 14300 FCFA), ETI TG (+11% à 21 FCFA), Société Générale (+10,4% à 11930 FCFA), Coris Bank Int. (+8,63% à 10700 FCFA) et ONATEL BF (+1,95% à 4185 FCFA).

Cette bonne portée des poids lourds a également permis à la capitalisation globale du marché de passer la barre des 6200 milliards FCFA, un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 2018.

On a assisté cette semaine également à une publication des résultats nets annuels de 2021. Il s'agit de Société Générale qui a réalisé un bénéfice net de 67 milliards FCFA en hausse de 39% par rapport à l'année 2020. Pour couronner le tout, la société compte distribuer un dividende net de 1000,8 FCFA ce qui représentait un rendement de 9% à la clôture de la semaine. Cette nouvelle a bien entendu été appréciée par les investisseurs qui se sont bousculés à l'achat sur le titre.

**SETAO CI** maintient sa première place du TOP 5 cette semaine en variant de +41,9% à 1660 FCFA. Le cours de l'action continue de s'envoler toujours encouragé par les bonnes performances attendues sur l'année 2021. En moins de deux semaines, le titre a pratiquement doublé de valeur. Au 31 décembre, l'action avait clôturé à 730 FCFA.

La deuxième meilleure performance est celle du titre **SAFCA CI** avec une hausse de 31,4% à 900 FCFA alors que la semaine dernière il occupait la même place, mais du côté des FLOPS.

Dans le TOP 5 du classement figurent également les actions **NEI CÉDA** (+15,4% à 750 FCFA), **CROWN SIEM CI** (+11,20% à 745 FCFA), et **ETI TOGO** (+10,53% à 21 FCFA).

Dans le rang des actions à variation négative de la semaine, nous avons à la 1<sup>re</sup> place, **AIR LIQUIDE CI** qui a enregistré un repli de 14,44% à 770 FCFA. Rappelons que la société est scrutée par les actionnaires qui espèrent enfin un résultat bénéficiaire pour cette année 2021. La société est sur une bonne voie d'y arriver compte tenu du bénéfice net de 515 millions réalisé au 3<sup>e</sup> trimestre.

La deuxième plus forte contraction a été observée sur la filiale sénégalaise du groupe bancaire marocain. Il s'agit de **BOA SN** qui a reculé de 6,61% à 2400 FCFA.

Le reste du peloton des FLOPS 05 est complété par les titres **BERNABE CI** (-4,14% à 2200 FCFA), **SITAB CI** (-3,76% à 5750 FCFA) et **TOTAL CI** (-3,59% à 2150 FCFA).

**BCEAO** : la banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest annonce une baisse progressive des prix pour cette année 2022. Selon l'institut, le taux d'inflation restera relativement élevé dans les prochains mois dans la zone UEMOA, mais il devrait connaître une décélération progressive pour atteindre 2 % à la fin de cette année.

La poussée inflationniste actuelle devrait s'estomper au cours des prochains mois dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). De 3,7 % au premier trimestre 2022, le taux d'inflation chuterait progressivement à 2,7 % au deuxième trimestre et atteindrait 2 % en fin d'année, suivant le scénario central projeté par la Banque centrale dans son dernier rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA.

Le document indique que les tensions observées sur les cours de certains produits alimentaires importés, notamment le blé, le sucre et les huiles pourraient être répercutées sur les prix domestiques. La persistance de la hausse des cours mondiaux du pétrole brut pourrait également se traduire par un renchérissement des prix des carburants à la pompe. En revanche, la hausse des prix pourrait être atténuée par une décélération du rythme de progression des prix des produits vivriers locaux, dans un contexte de hausse de la production vivrière locale à l'issue de la campagne agricole 2021-2022 ainsi que par l'incidence des mesures prises par les États.

**Bénin** : les transactions via les plateformes de commerce électronique sont désormais taxées à la TVA. C'est ce qui ressort de l'article 232 du Code général des impôts du pays ; « seront soumises à la TVA, toutes les affaires réalisées au Bénin, quand bien même le domicile ou le siège social de l'assujéti serait situé en dehors des limites territoriales ».

Plus précisément cette mesure concerne, les ventes de biens et des prestations de services effectuées sur le territoire béninois ou à travers des plateformes de commerce électronique étrangères ou locales. Les commissions perçues par les opérateurs des plateformes de commerce électronique subissent également le prélèvement à la source de TVA.

Dans la pratique, les promoteurs de sites e-commerce au plan local, mais aussi Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft connus sous l'acronyme GAFAM sont tenus de faire une retenue à la source de 18% de TVA sur chaque transaction effectuée par tout résident au Bénin. Ils ont l'obligation de déclarer et de reverser ce prélèvement dans les caisses de l'État béninois.

Cette mesure vient consolider les différentes réformes entreprises par l'administration fiscale en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Hausse des prix mondiaux de l'huile de palme : quelles implications pour l'Afrique ?

En 2021, l'huile de palme a été l'une des principales matières premières agricoles qui ont vu leur cours s'envoler. La matière première a gagné plus de 30 % sur l'année avec les craintes relatives à l'approvisionnement mondial depuis la Malaisie. Alors que le marché reste sous tension, les restrictions annoncées en janvier dernier du côté de l'Indonésie ont encore renforcé les incertitudes sur le commerce mondial. Ces différents développements ne manqueront pas d'affecter l'Afrique qui est l'un des principaux consommateurs de la denrée.

Un niveau record

5 639 ringgits (1 347 \$). C'est le prix mondial de référence atteint par la tonne d'huile de palme brute sur le Bursa Malaysia Derivatives Exchange, le lundi 31 janvier dernier. Ce tarif record est en hausse de près de 1 000 ringgits par rapport au cours de clôture vers la fin décembre. Il est avant tout le résultat des différentes annonces de l'Indonésie, numéro un mondial aussi bien sur le plan de l'offre que de la consommation.

Dans le pays d'Asie du Sud-Est, le gouvernement a indiqué le jeudi 27 janvier dernier que les exportateurs devraient livrer 20 % de leurs cargaisons sur le marché domestique pour lutter contre la flambée des prix de l'huile de cuisine. Plus tôt, le 18 janvier, celui-ci indiquait que pour les 6 prochains mois, les exportateurs seront tenus d'engager des procédures pour demander un permis avant d'expédier la matière première.

Ces nouvelles dispositions devraient contribuer à ralentir le rythme des exportations du pays sur le marché mondial et peser sur les cours de l'huile de palme qui a déjà perdu en attractivité auprès des gros acheteurs.

Des défis sur le plan des importations

En Afrique, la hausse des prix de l'huile de palme signifie d'abord un accès plus coûteux à la denrée sur le marché mondial. Cela représente une contrainte majeure quand on sait que le continent africain est un importateur net qui a surtout compté sur le prix plus faible de la denrée pour répondre à sa consommation galopante en huiles et graisses alimentaires.

D'après la FAO, les achats d'huile de palme de l'Afrique ont notamment doublé sur la dernière décennie. Par ailleurs, l'organisme onusien indique que la valeur de ses importations a atteint en moyenne 3,7 milliards \$ sur la période 2015-2017, soit environ 46 % des dépenses totales consacrées aux huiles et graisses.

Si dans sa globalité, le continent devrait connaître au moins à court terme une appréciation de sa facture, tous les pays n'y sont pas logés à la même enseigne. En effet, les nations les plus exposées seront celles qui dépendent pour l'essentiel du marché mondial pour leur approvisionnement. Dans cette catégorie, l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Kenya sont parmi les pays les plus concernés.

Des marges de manœuvre minces à court terme

Globalement face à cette tendance à la hausse des cours de l'huile de palme, les pays importateurs disposent de marges de manœuvre relativement réduites. D'après certains observateurs, une des solutions serait de diversifier les achats vers d'autres oléagineuses. Cela pourrait permettre de se prémunir contre une flambée des prix de l'huile de palme en attendant que la fièvre redescende.

Une autre possibilité est l'orientation vers les achats sur le continent qui pourraient être moins coûteux. D'après la FAO, 50 % des exportations d'huiles végétales de l'Afrique sont déjà absorbées par les marchés africains. Dans un tel contexte, un renforcement des approvisionnements de proximité à l'intérieur ou entre les communautés économiques régionales pourrait être une piste plausible sous réserve d'une levée des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce.

Source : Agence Ecofin

OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ

Marché monétaire (opérations du marché d'adjudication de la BCEAO pour la semaine à venir)

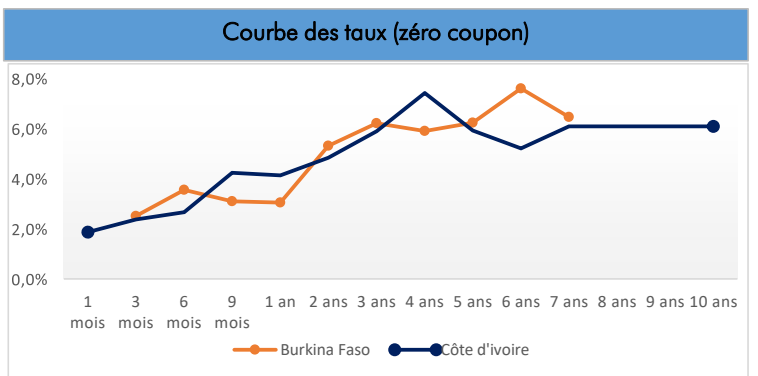
- Le 15-02-2022: BAT de la Côte d'Ivoire, sur 03 mois pour un montant de 30 milliards FCFA.
- Le 16-02-2022: BAT du Burkina, sur 06 mois pour un montant de 30 milliards FCFA.

Marché primaire

Du 14 février au 04 mars 2022 : émission de 02 emprunts obligataires du Trésor Public du Bénin, l'un sur 15 ans au taux d'intérêt de 5,5% pour un montant de 60 milliards FCFA et l'autre sur 20 ans (dont 2 années de différé) au taux d'intérêt de 5,85% pour un montant de 90 milliards FCFA, prix unitaire des obligations 10 000 FCFA.

Tableau récapitulatif des taux des émetteurs du Marché des Titres Publics (Taux zéro coupon)

Maturité	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1 mois			1,9%		4,9%	5,3%		
3 mois	5,97%	2,5%	2,4%	4,0%	5,9%	5,3%	5,8%	6,3%
6 mois	5,33%	3,6%	2,7%	3,6%	4,2%	4,4%	3,0%	2,8%
9 mois	5,52%	3,1%	4,2%	6,0%	5,2%	3,8%	5,4%	5,1%
1 an	5,32%	3,0%	4,1%	5,8%	4,0%	3,7%	5,2%	5,2%
2 ans	4,78%	5,3%	4,8%	6,1%	5,0%	5,2%	5,4%	4,5%
3 ans	5,94%	6,2%	5,9%	6,2%	5,9%	6,2%	5,6%	6,2%
4 ans	7,00%	5,9%	7,4%	6,4%	6,6%	7,5%	5,9%	7,5%
5 ans	6,09%	6,2%	5,9%	6,4%	6,3%	6,5%	5,8%	6,4%
6 ans	6,06%	7,6%	5,2%		6,1%	7,5%	6,1%	5,5%
7 ans	6,32%		6,1%		6,8%			
8 ans	6,65%		6,1%					
9 ans	6,83%		6,1%					
10 ans	6,92%		6,1%					



## Que des bénéfices d'une entreprise

Les sociétés ayant réalisé un bénéfice peuvent se demander ce qu'elles vont faire de celui-ci. En effet, certaines possibilités s'offrent à elles : le distribuer sous forme de dividendes aux associés ou le mettre dans ses fonds propres afin de les renforcer. Le choix à opérer dépendra des buts recherchés : récompenser les associés, rassurer les créanciers.

- **Le versement de dividendes**

Le bénéfice peut être partiellement ou totalement distribué aux associés, il se calcule selon la formule suivante :

**Bénéfice net = bénéfice de l'année N – report à nouveau débiteur (pertes antérieures réalisées) - dotation de la réserve légale - dotation de la réserve statutaire - dotation de la réserve facultative - dividendes + report à nouveau créditeur (fraction des résultats bénéficiaires qui n'est pas distribuée).**

Le **report à nouveau** est créditeur lorsque la société a réalisé des bénéfices les années antérieures. Il est débiteur lorsqu'elle a réalisé des pertes. Il ne peut y avoir de distribution de bénéfice tant qu'il apparaît un report à nouveau débiteur au bilan avant affectation du résultat.

Il existe 3 sortes de réserves constituées par la société. La **réserve légale**, qui est imposée jusqu'à concurrence de 20% du capital en prenant 10% minimum du bénéfice chaque année pour l'alimenter. La **réserve statutaire** qui peut être prévue dans les statuts de la société par les actionnaires avec des règles qu'ils ont eux-mêmes édictées. La **réserve facultative** qui, comme son nom l'indique, demeure volontaire à chaque exercice

- **Le renforcement des Fonds propres**

Le bénéfice qui n'a pas été distribué ou mis en réserve peut être affecté en réserve ou en report à nouveau créditeur. Il s'agit en fait d'une absence d'affectation, puisque celle-ci est reportée à une prochaine assemblée générale des actionnaires. Ce montant viendra augmenter les capitaux propres de la société, ce qui permettra notamment de faire face à des difficultés économiques ou d'augmenter la valeur de la société.

Ainsi, le montant des capitaux propres sera pris en considération pour l'évaluation des titres de la société et viendra ainsi augmenter le prix de cession. Or, les plus-values sur valeurs mobilières bénéficient d'une fiscalité assez avantageuse (exonération au niveau des sociétés pour les titres de participation, abattement pouvant atteindre 85% pour les particuliers).



BURKINA FASO : +226 25 33 14 85



CÔTE D'IVOIRE : +225 20 30 75 15



MALI : +223 20 70 59 00



TOGO : +228 22 20 82 82

### Avertissement:

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne pourraient être considérées comme une incitation d'investissement. Elles ont été obtenues de sources considérées fiables mais ne peuvent pas être garanties quant à leur précision par notre SGI. Par conséquent, nous nous désengageons de toute responsabilité quant à l'inexactitude ou omission de certaines données.

